

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 11 juin 2025

N° 017-2025

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Procurations : 2

Nombre de votants : 13

Votes

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 3

Date de la convocation

5 juin 2025,

Affichée et mise en ligne

le 5 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents excusés :

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absents : Mme FONTAINE B, Mme FONTAINE N, Mme TOUROLLE,

Mr BRIZION, Mr CAPITAINE, Mr KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mme POUPONNEAU

Le procès-verbal du 1^{er} avril 2025 est approuvé.

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle de 300€ (trois cents euros) à l'association ASSR.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget prévisionnel et l'avis favorable de la commission des finances réunie le 02 juin 2025

CONSIDERANT que l'association «ASSR» est en difficulté financière ;

CONSIDERANT que cette même association a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle ;

Après en avoir délibéré, par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme POUPONNEAU) et 3 ABSTENTIONS (Mme BENYAHIA, Mme DUBRUNQUEZ, Mme EMON) :

AUTORISE Monsieur le Maire à octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « ASSR » d'un montant de 300€ (trois cents euros).

La secrétaire de séance, Emilie POUPONNEAU

Le Maire, Michel KOCIUBA

En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 12 juin 2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 12 juin 2025

de la publication le 12 juin 2025

Mise en ligne sur le site internet le 12 juin 2025